

CAMSP

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE



Livret d'accueil

Edition 2025 - 2026

CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS
Mail Pierre Charlot - 41 016 BLOIS CEDEX – Tel : 02 54 55 67 20
Télécopie : 02 54 55 68 83 - Email : sec.camsp@ch-blois.fr
<http://www.ch-blois.fr>



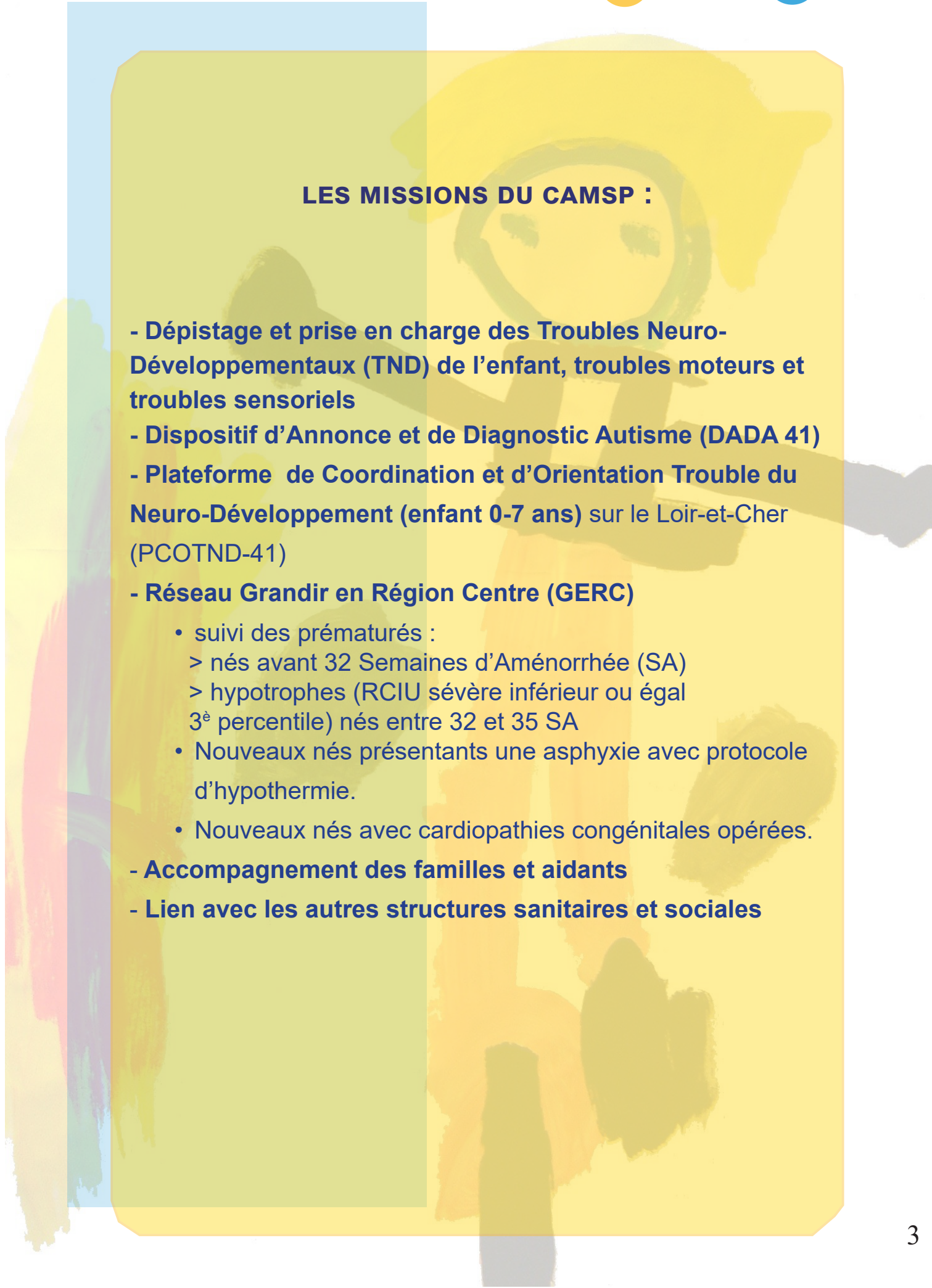
Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)

**accueille les enfants de 0 à 6 ans
et leur famille
domiciliés dans le Loir-et-Cher.**

Le CAMSP se compose :

- un site principal sur Blois**
- deux antennes Romorantin Lanthénay et Vendôme.**

**Le CAMSP est ouvert
du lundi au vendredi
de 9h à 17h.**



LES MISSIONS DU CAMSP :

- **Dépistage et prise en charge des Troubles Neuro-Développementaux (TND) de l'enfant, troubles moteurs et troubles sensoriels**
- **Dispositif d'Annonce et de Diagnostic Autisme (DADA 41)**
- **Plateforme de Coordination et d'Orientation Trouble du Neuro-Développement (enfant 0-7 ans) sur le Loir-et-Cher (PCOTND-41)**
- **Réseau Grandir en Région Centre (GERC)**
 - suivi des prématurés :
 - > nés avant 32 Semaines d'Aménorrhée (SA)
 - > hypotrophes (RCIU sévère inférieur ou égal 3^e percentile) nés entre 32 et 35 SA
 - Nouveaux nés présentant une asphyxie avec protocole d'hypothermie.
 - Nouveaux nés avec cardiopathies congénitales opérées.
- **Accompagnement des familles et aidants**
- **Lien avec les autres structures sanitaires et sociales**

PARCOURS DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

Comment faire ?

Admission:

- L'admission s'établit suite à une :
 - Demande directe (téléphoner au 02 54 55 67 20 ou venir au secrétariat médical du CAMSP à Blois)
 - Orientation de la PCO-TND41 (téléphoner au 02 54 55 63 98)
- Demande étudiée lors d'une Commission Médico-Sociale d'Admission (CMSA). Toutes les informations que vous pourrez nous transmettre restent confidentielles.
- Dossier administratif constitué à votre arrivée (NOM, PRENOM, date de naissance de l'enfant, adresse, téléphone, mail de ses parents et/ou représentants légaux, courriers, avec signatures d'autorisations).
 - Documents à fournir:
 - ☐ le carnet de santé de l'enfant
 - ☐ la carte vitale et l'attestation papier sur lesquelles l'enfant est inscrit
 - ☐ le livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

Consultation médicale

Votre enfant sera reçu en votre présence en consultation par le médecin pédiatre. C'est un temps essentiel pour comprendre ses difficultés avec observation, écoute et proposition de rendez-vous.

Rendez-vous proposés

Suite à la consultation médicale, des rendez-vous sont proposés avec les professionnels du CAMSP (phase de bilans). En cas d'indisponibilité, n'hésitez pas à contacter le secrétariat. La présence des parents de l'enfant et/ou des représentants légaux est indispensable.

Afin de favoriser vos déplacements, nous pouvons vous proposer des rendez-vous sur les antennes à proximité du domicile.

Réunion de synthèse

Après cette phase initiale de bilans, l'équipe du CAMSP se concerta pour élaborer un projet de soins personnalisé.

Projet thérapeutique

Le projet de soins vous sera communiqué au cours d'une nouvelle consultation.

Il vous sera indiqué s'il y a nécessité ou non d'un suivi, accompagnement et/ou orientation.

Votre accord est indispensable pour mettre en place le suivi.

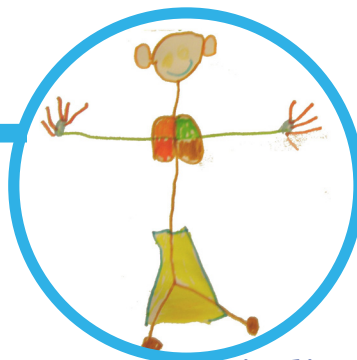
La prise en charge est réévaluée régulièrement en fonction de l'évolution de votre enfant.

Afin d'assurer un projet de soins adapté, les informations transmises peuvent être communiquées aux professionnels intervenants auprès de l'enfant (après accord des représentants légaux).

Si un appareillage adapté pour votre enfant est nécessaire, il sera réalisé au CAMSP avec la participation d'intervenants extérieurs (podo-orthésistes, ortho-prothésistes...)



QUI INTERVIENT ?



Directeur :

M. Francis BRUNEAU, Directeur du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

Chef de service :

Docteur Didier NICOLAS, Pédiatre.

Médecins

- ☐ Pédiatres
- ☐ Généticien
- ☐ Médecin de Médecine Physique et Réadaptation (MPR)
- ☐ Ophtalmologue
- ☐ Otorhinolaryngologiste (ORL)

Autres intervenants

- ☐ Assistantes Médico-Administratives
- ☐ Assistante sociale
- ☐ Agent de Service Hospitalier
- ☐ Conseillère en Génétique
- ☐ Diététicienne
- ☐ Infirmière audiométriste
- ☐ Infirmière puéricultrice coordinatrice
- ☐ Infirmière puéricultrice

Thérapeutes

- ☐ Educatrice spécialisée
- ☐ Educatrice de jeunes enfants
- ☐ Ergothérapeute
- ☐ Kinésithérapeutes
- ☐ Orthophonistes
- ☐ Orthoptiste
- ☐ Psychologues
- ☐ Psychomotriciennes





FONCTIONNEMENT



Financement

La prise en charge d'un enfant par le CAMSP ne peut se mettre en place qu'après l'accord du médecin-conseil de votre caisse d'assurance maladie qui reçoit une demande de prise en charge formulée par le chef de service du CAMSP.

Le financement est couvert par l'Agence Régionale de Santé (80 %) et par le Conseil Général (20 %) au titre de la prévention.



Transport

Une prescription médicale peut être établie à votre demande par le médecin du CAMSP.

Toute demande doit être anticipée (minimum 15 jours avant le rendez-vous) pour étude et accord de votre caisse d'assurance maladie.

Le déplacement s'effectue toujours **sous votre responsabilité** avec la compagnie de transport de votre choix.



Confidentialité

L'ensemble du personnel du CAMSP est astreint au secret professionnel. Nous garantissons la confidentialité concernant l'identité et le suivi de votre enfant.



FONCTIONNEMENT



Communication du dossier médical

Il vous est possible d'accéder au dossier médical de votre enfant en faisant la demande écrite auprès de la direction du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois. Une fiche informative est à votre disposition au secrétariat du CAMSP.



Réclamations

Vous pouvez apporter votre témoignage ou émettre une réclamation en sollicitant le directeur par courrier ou en saisissant la Commission des Usagers (liste des membres de la Commission et contacts affichés dans le service).



Divers

Aucun médicament n'est délivré au sein de la structure CAMSP lors des rendez-vous.

La charte de l'ANECAMSP, la charte des usagers et le règlement de fonctionnement sont affichés sur les différents sites du CAMSP.

Sont annexés au présent livret d'accueil la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement du CAMSP.

Un livret d'accueil de l'utilisateur du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est disponible au secrétariat du CAMSP ou à l'accueil du Centre Hospitalier.

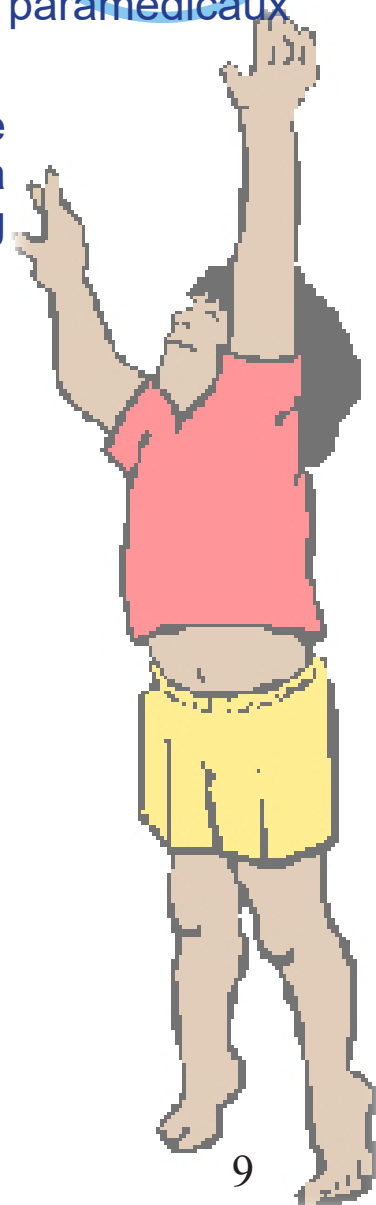
INTEGRATION/ORIENTATION



Dans le cadre du suivi de votre enfant au CAMSP, nous pouvons vous aider dans vos démarches pour :

- **une intégration:** crèches, écoles...
- **et/ou une orientation:** Maison Départementale de l'Autonomie (MDA anciennement MDPH), établissements sanitaires et/ou médico-sociaux ou professionnels médicaux, paramédicaux libéraux.

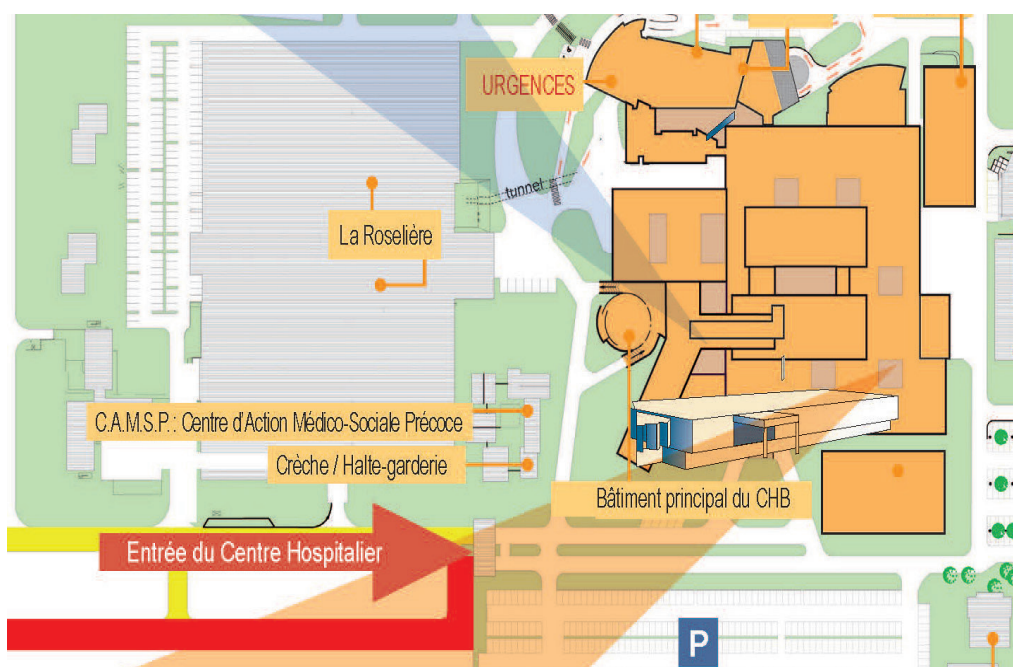
Pour tous renseignements l'assistante sociale et/ou l'infirmière puéricultrice coordinatrice sont à votre disposition pour vous rencontrer tout au long de la prise en charge au CAMSP.



PLAN D'ACCÈS



Centre Hospitalier Simone Veil de Blois



Antenne de Romorantin-Lanthenay

**Centre Hospitalier Romorantin, 96 rue des capucins
Bâtiment Les Garennes - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY**

Antenne de Vendôme

223 Boulevard Roosevelt - 41100 VENDÔME

NOTES

